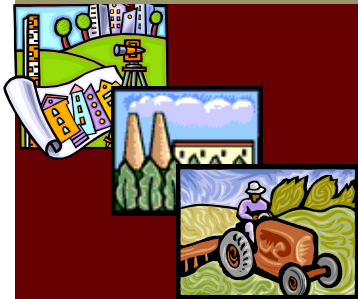


1er Mai 2004

Saguenay-Lac-Saint-Jean



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DIRECTION RÉGIONALE 02

Bilan annuel 2003-2004

Mission de la Direction régionale

Le ministère de l'Environnement assure, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement.

La Direction régionale du Ministère est responsable de la réalisation de cette mission au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les effectifs régionaux sont mobilisés pour accompagner la population régionale à travers les programmes ministériels et les objectifs gouvernementaux qui visent la protection et l'amélioration de l'environnement, la recherche de solutions aux problématiques régionales, l'intervention, au besoin, lors des situations ayant un caractère urgent et la promotion du développement durable.

La mission de la Direction régionale se concrétise en région par des activités d'analyse avant l'autorisation des projets, de contrôle réglementaire, de prévention et d'intervention d'urgence lorsque des situations risquent d'avoir un impact sur la qualité de l'environnement.

La Direction régionale contribue à la préparation et à la révision des politiques, programmes et règlements du Ministère

en mettant à contribution l'expertise et l'expérience de ses ressources humaines qui réalisent quotidiennement les opérations sur le terrain.

De plus, une entente de service prévoit que le ministère de l'Environnement dispense des services administratifs et d'accueil et de renseignements pour la Société de la faune et des parcs du Québec. La Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean garantit à sa clientèle des services de qualité conformes à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Environnement.



La cohabitation de l'homme et de la nature, un défi qui interpelle tous les Saguenéens et les Jeannois.

Dans ce numéro :

Effectifs, clientèles et services offerts	2
Portrait de la région	3
L'environnement et le secteur agricole	4
L'environnement et le secteur municipal	6
Urgence-Environnement	7
L'environnement et Alcan	8
Le service régional de l'administration	11
L'environnement et le service industriel	12
En quoi consiste le travail d'enquête?	13
L'environnement et le milieu naturel	14
Le service régional des communications	16

Les orientations du Ministère:

- *Doter le Québec d'un plan vert ;*
- *Moderniser la Loi sur la qualité de l'environnement ;*
- *Mettre en œuvre la Politique de l'eau ;*
- *Accroître la part du Québec en aires protégées selon les orientations du gouvernement ;*
- *Contribuer à la lutte aux changements climatiques .*



Les effectifs qui oeuvrent dans la région

Notre direction régionale compte sur une équipe d'hommes et de femmes qui mettent leurs compétences au service de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cette équipe de 49 personnes (excluant les stagiaires), dont 44 ont le statut de permanent, met en commun les compétences de 8 ingénieurs, 5 professionnels, 2 enquêteurs, 19 techniciens, 4 secrétaires, 3 agents de bureau et une préposée aux renseignements.

Ces ressources oeuvrent sous la supervision d'une directrice régionale et d'un directeur adjoint.

La Direction régionale comptait en 2003-2004 cinq personnes qui assureraient le suivi des travaux exécutés suite au déluge de 1996.



L'équipe régionale du Ministère c'est des personnes dynamiques dévouées à la protection de l'environnement

Organigramme de la Direction régionale

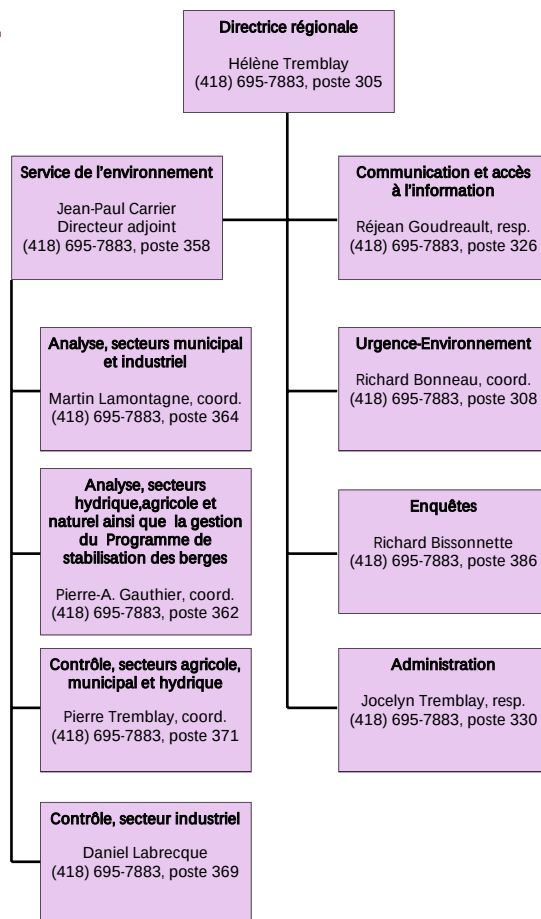
Les clientèles et les services offerts

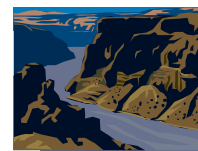
Les principales clientèles de la Direction régionale sont les citoyennes et citoyens, les associations de protection de l'environnement, les municipalités, les MRC, les producteurs agricoles et les entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La Direction régionale applique les lois, les règlements, les politiques et les directives placés sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, notamment, la Loi sur la qualité de l'environnement, les règlements sur les carrières et sablières, ceux sur les matières dangereuses, sur les matières résiduelles, sur la qualité de l'eau potable, sur la réduction de la pollution d'origine agricole et sur la qualité de l'atmosphère.

Qu'il s'agisse des secteurs industriel, municipal, agricole ou encore d'interventions concernant le milieu naturel, les activités de la Direction régionale gravitent essentiellement autour des trois pôles suivants:

- Analyser les demandes d'autorisation des projets qui lui sont soumises par la clientèle et délivrer les autorisations lorsque les projets sont conformes aux exigences prévues par les lois, les règlements, les politiques et les directives en vigueur.
- Procéder aux inspections afin d'assurer le respect des lois et règlements et, s'il y a lieu, faire procéder aux enquêtes appropriées en vue de pour-suites éventuelles.
- Traiter les plaintes adressées par la population concernant les diverses activités liées aux lois et règlements en matière environnementale, administrés par le Ministère.





Portrait de la région

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'étend sur 104 018 km². Elle est la troisième région québécoise en superficie après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord.

Suite à la réorganisation municipale, la région compte à présent 49 municipalités réparties en quatre municipalités régionales de comté, soit le Fjord-du-Saguenay, Lac Saint-Jean-Est, Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine. Ville de Saguenay constitue une municipalité hors MRC. Une communauté autochtone est également présente sur le territoire.

Deux plans d'eau majeurs caractérisent le territoire. En effet, le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay marquent profondément le paysage de la région; ils ont, de plus, façonné l'occupation humaine du territoire. La région est également caractérisée par plusieurs rivières et lacs importants.

On estimait à 281 675 habitants la population de la région en 2002, constituant 3,8 % de la population du Québec. La population régionale, qui était en augmentation jusqu'en 1991, subit une diminution depuis ce temps. L'âge moyen de la population régionale se situe légèrement en deçà de la moyenne du Québec. Environ 70 % des individus ont entre 15 et 64 ans. Ainsi, autrefois considérée comme « jeune », la structure d'âge régionale se compare de plus en plus à celle du Québec.

L'économie régionale est particulièrement orientée vers l'extraction des ressources naturelles et la transformation primaire, champs d'activité principale-

ment occupés par la grande entreprise.

L'activité générée par la grande entreprise a favorisé l'émergence de conditions de vie privilégiées au sein des régions ressources.

L'annonce de la fermeture des salles de cuves Söderberg chez Alcan, la fermeture temporaire de l'usine Abitibi-Consolidated, de l'arrondissement La Baie, et les problèmes de l'industrie forestière un peu partout laissent craindre des difficultés d'adaptation pour les prochains mois.

Cependant la région a consenti, depuis quelques années, des efforts notables afin de diversifier son économie et d'orienter celle-ci vers une production à plus grande valeur ajoutée.

On constate l'amorce d'un maillage intéressant entre la grande entreprise, les petites et moyennes entreprises

« On estimait à 281 675 habitants la population de la région en 2002 »



Le barrage de Chute-à-la-Savanne est un bel exemple de l'exploitation des ressources de la région par la grande entreprise

(PME) de la région, le monde de l'éducation et de la recherche, particulièrement dans les domaines de l'aluminium, du bois et de l'agroalimentaire. Ce partenariat permet l'échange d'expertises et favorise ainsi le développement des entreprises.

Reconnue comme innovatrice et dynamique, la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean a mis à profit ses qualités dans le développement d'une nouvelle culture principalement orientée vers les services.

Dans le secteur manufacturier, cette culture s'est particulièrement exprimée avec la mise sur pied de PME performantes en marge de la grande entreprise.

Les secteurs forts de l'économie régionale sont le bois, l'aluminium, l'agroalimentaire et le tourisme. Les mines et la nouvelle économie constituent eux aussi des secteurs dont le potentiel apparaît prometteur.

Enfin, l'étalement des municipalités de plus de 10 000 habitants sur l'ensemble du territoire régional de même que la présence d'une municipalité de 151 500 habitants permettent de disposer d'une masse critique de population favorisant la présence d'une grande gamme d'entreprises de services.

Pour plus d'information sur la région, visitez le Portail Internet gouvernemental du Saguenay-Lac-Saint-Jean au: www.saguenaylacsaintjean.gouv.qc.ca

Réjean Goudreault,
responsable des communications

Déclaration de services aux citoyens

Vous pouvez consulter notre **«Déclaration de services aux citoyens»** sur le site Internet du Ministère (www.menv.gouv.qc.ca) ou à l'accueil de notre direction régionale.

Nos objectifs: **des services accessibles, courtois, diligents et équitables.**

Si quelque chose n'allait pas ? Si vous aviez l'impression de ne pas avoir été servi selon ces principes.

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait d'un service rendu, n'hésitez pas à contacter la ou le gestionnaire concerné et, au besoin, notre directrice régionale au : 418-695-7883, poste 305.

Finalement, si nécessaire, vous pouvez vous adresser au Bureau des plaintes du ministère de l'Environnement au 418-521-3859.

Les frais d'appel sont acceptés.





L'environnement et le secteur agricole

L'agriculture est un secteur économique important au Saguenay – Lac-Saint-Jean avec plus de 1200 entreprises agricoles qui exploitent des créneaux diversifiés.

En 2003-2004, nous avons appliqué rigoureusement le nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles*, notamment en effectuant 400 visites ferme par ferme et en traitant les demandes d'autorisation. Ce règlement a engendré le dépôt de 730 bilans phosphore et surtout, une baisse importante (80%) dans les demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement pour la construction d'installations d'entreposage des fumiers. Il est à noter que depuis le REA plusieurs ouvrages ne nécessitent plus de certificats d'autorisation, mais un avis de projets et que les travaux effectués dans les années précédentes font en sorte que le nombre d'exploitations sans structures est beaucoup plus restreint aujourd'hui.

La Division analyse a aussi autorisé 236 projets de valorisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF) et a émis les autorisations et permis découlant de la vente et de l'utilisation de pesticides.



Le milieu agricole est un secteur important au Saguenay-Lac-Saint-Jean

En tout, 241 actes statutaires, comprenant les certificats d'autorisation pour l'agricole, les MRF et les pesticides.

L'action de l'équipe du secteur agricole s'est finalement manifestée par une implication au sein de divers comités de travail, tel le comité technique en environnement formé de représentants de l'UPA, du MAPAQ et du MENV.

L'année fut couronnée par la caractérisation du bassin agricole de la rivière Ticouapé et la mise en place d'un comité de bassin, en collaboration avec l'UPA, de manière à résoudre les problématiques agroenvironnementales.

Pierre-A. Gauthier, coordonnateur au secteur agricole

Les matières résiduelles fertilisantes dans la région

La valorisation des matières résiduelles fertilisantes (MRF) est en progression au Saguenay-Lac-Saint-Jean bien que les quantités épandues en agriculture demeurent faibles lorsqu'on les compare au fumier, soit moins de 5%.

La valorisation des MRF est conforme à un cadre légal et réglementaire.

Pour toutes les MRF, le ministère de l'Environnement du Québec émet un certificat d'autorisation. Pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004 la Direction régionale a émis 236 certificats d'autorisation pour les MRF.

Les MRF valorisées se divisent en deux grandes catégories soit 134 certificats pour 11 725 tonnes d'amendements calciques (cendres et boues de chaux)

et de 102 certificats pour 122 000 tonnes de biosolides (boues de papiers et boues municipales).

L'implication active des agronomes dans le processus de la planification et du suivi des dossiers de valorisation agricole ainsi que l'entrée en vigueur du REA et du nouveau Guide sur la valorisation des MRF sont de nature à favoriser le respect de bonnes pratiques agronomiques et de minimiser le risque pour la santé humaine et de l'environnement.

Autrefois des résidus destinés à l'enfouissement, les MRF ont évolué pour devenir un engrais de plus en plus utilisé par les agriculteurs de la région.

Yvan Girard, agronome



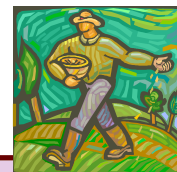
L'équipe agricole, de g. à d.: Pierre-A. Gauthier, Yvan Girard, Suzanne Girard, Isabelle St-Gelais, Alain Blanchette, Pierre Tremblay et Annie Gilbert

*« Le moratoire sur
l'établissement de ferme porcine
était toujours en vigueur en
2003-2004 »*

Quelques chiffres sur nos activités

Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Dossiers aux enquêtes	Condamnations	Actes statutaires
32	577	13	2	2	267

Un contrôle ferme par ferme



En juin 2002, le *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* a connu sa troisième évolution depuis 1981 afin de s'ajuster à la réalité agricole d'aujourd'hui, en ajoutant les exploitations en grandes cultures maraîchères et fruitières telles les bleuetières, à celles avec élevage d'animaux. Toutes ces exploitations sont des utilisatrices de matières fertilisantes (naturelles ou chimiques).

Globalement, le REA vise la protection de l'environnement en s'assurant que les matières produites à la ferme (principalement les déjections animales) sont entreposées de façon adéquate (via un ouvrage de stockage étanche) et disposées également de façon adéquate (par épandage aux champs ou autre) afin de ne pas altérer la qualité de l'eau, de l'air et du sol. Nous parlons maintenant d'un élément majeur, à la base même de ce nouveau Règlement, faisant partie de chacune de ces étapes : le phosphore.

Afin de s'assurer du respect de ce Règlement visant la production, l'entreposage et la disposition du phosphore

dans l'environnement, le Ministère a mis en place un programme provincial de contrôle, soit les visites ferme par ferme.

«Le producteur occupe un rôle majeur dans cette nouvelle approche.»

Les inspections réalisées par l'équipe de techniciens au contrôle se veulent une méthode d'accompagnement des producteurs agricoles avec lesquels nous établissons un diagnostic environnemental de leur exploitation et déterminons comment ajuster leurs façons de faire pour un environnement meilleur pour tous, en respect de la réglementation. Le nouveau Règlement avec son contenu, ses échéances, ses obligations, est alors discuté avec le producteur et une pochette de documents lui est remise. Le producteur occupe un rôle majeur dans cette nouvelle approche. Au lieu d'être un contrevenant à qui l'on impose des correctifs, il devient plutôt le réalisateur de la solution.

En collaboration avec un professionnel dans le domaine, soit l'agronome, il évalue le phosphore contenu dans le fumier produit par ses animaux ou dans les divers engrais fertilisants et la capacité de ses terres à recevoir ce phosphore (bilan phosphore). L'épandage de matières fertilisantes en doses adéquates, selon le type de sol et les cultures à produire, est assuré par l'élaboration du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), conçu par l'agronome.

Nous sommes persuadés que l'approche ferme par ferme nous assurera de bons résultats environnementaux puisqu'elle vise une collaboration entre l'inspecteur et le producteur pour une prise de conscience de l'importance du rôle de chacun au bien-être de l'environnement. Malgré que l'inspecteur soit devenu un accompagnateur, cela ne l'empêchera aucunement d'intervenir de façon coercitive en cas de contamination altérant l'environnement, s'il y a lieu.

Annie Gilbert,
technicienne en environnement

Agroenvironnement...plusieurs initiatives régionales

Les pratiques agroenvironnementales au Saguenay – Lac-Saint-Jean sont reliées en partie à l'application réglementaire du MENV mais aussi, elles sont l'oeuvre des initiatives de nos partenaires régionaux.

À cet effet, au cours des dernières années, la ZIP-Alma-Jonquièrre a travaillé à la restauration de la rivière Bédard en créant une bande riveraine d'un minimum de 3 mètres, en aménageant des aires d'abreuvement des animaux, en implantant des clôtures pour limiter l'accès des animaux aux cours d'eau et en stabilisant les rives et les lits de ces mêmes cours d'eau.

Pour sa part, la ZIP-Saguenay a réalisé le même travail pour les ruisseaux Benjamin et Gauthier alors que le Comité de l'environnement de Chicoutimi se préoccupe des tributaires de la rivière du Moulin.

L'Union des producteurs agricoles

(UPA) fut, pour sa part, impliquée dans des projets de haies brise-vent sur des terres agricoles et la promotion des rampes-basses pour optimiser l'épandage des fumiers, le tout avec le soutien technique et financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

De leur côté, les clubs conseils en agroenvironnement furent aussi récemment mis à contribution, notamment au chapitre des bandes riveraines.

Comme quoi les bonnes pratiques agroenvironnementales au Saguenay – Lac-Saint-Jean sont le résultat du travail concerté du MENV et de ses partenaires.

Une émission diffusée au Canal Vox de Vidéotron a d'ailleurs été produite sur le sujet.

Pierre –A. Gauthier, coordonnateur au secteur agricole



La plantation de haies brise-vent fait partie des efforts des agriculteurs en agroenvironnement.



L'environnement et le secteur municipal

Au cours de la dernière année, des efforts constants ont été réalisés par la Direction régionale concernant le suivi de l'évolution des dossiers de mise aux normes de la qualité de l'eau potable de 31 municipalités de la région. Ce suivi se traduit, notamment, par la tenue de rencontres avec les municipalités et leurs consultants experts lorsque des problématiques ou orientations sont à éclaircir.

De plus, la Direction régionale effectue, tout au cours de l'avancement des projets, une analyse professionnelle rigoureuse pour veiller à l'application des diverses exigences dont la définition complète des aires d'alimentation dans le cas d'ouvrages de captage d'eau souterraine.



La recherche d'eau potable a suscité de nombreux forages au cours de la dernière année

De par le processus d'autorisation préalable, la Direction régionale réalise l'analyse environnementale des projets de traitement d'eaux usées (ex: fosses septiques) d'envergure commerciale ainsi que les projets d'établissement de lieux d'élimination de matières résiduelles.

Un programme d'inspection systématique est réalisé auprès des exploitants de lieux d'élimination de neiges usées ainsi que d'élimination de matières résiduelles. La Direction régionale procède à la réalisation d'inspections de contrôle, suite au dépôt de plaintes à caractère environnemental.

Martin Lamontagne, ing
Coordonnateur à l'analyse du
secteur municipal

La qualité de l'eau potable

La qualité de l'eau potable distribuée par les différents réseaux publics et privés est devenue une préoccupation de tout instant depuis l'adoption du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* en juillet 2001.

En effet, l'objectif de ce Règlement, en plus d'accroître les critères de qualité, est de permettre un contrôle quasi instantané de toutes les anomalies constatées au niveau de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau.

Pour s'assurer du maximum d'efficacité dans le contrôle de qualité et des interventions à apporter, la Direction régionale du ministère de l'Environnement s'est dotée d'un système d'échange et de rétroaction d'information mettant en relation la Direction de la santé publique, les municipalités, le Service d'inspection des aliments, du ministère de

l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le service d'Urgence-Environnement, du ministère de l'Environnement, ainsi que les laboratoires d'analyse et, bien entendu, les exploitants de réseaux eux-mêmes.

Ainsi, en 2003 il y a eu 17 avis d'ébullition, justifiés par la présence de coliformes fécaux, 5 avis de non-consommation pour causes diverses et 7 avis préventifs d'ébullition, justifiés par des bris d'équipements.

Au cours de l'été 2003, il y a eu la réalisation d'un inventaire des petits réseaux privés et des réseaux relevant d'entreprises touristiques. Cette opération a permis d'inventorier et de documenter 59 nouveaux réseaux privés et 88 nouveaux réseaux touristiques. Ces réseaux seront éventuellement assujettis à la réglementation sur la qualité de l'eau potable.



Plusieurs petits réseaux ont été répertoriés dans des sites touristiques

Pour 2004, la Direction régionale compte maintenir et même resserrer le contrôle de la qualité de l'eau. Elle compte également accroître son aide auprès de la clientèle dans la résolution de problèmes.

Louis Langevin,
Technicien en environnement

Quelques chiffres sur le secteur municipal....

Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Dossiers aux enquêtes	Condamnations	Actes statutaires
67	240	36	3	1	85

La municipalité...une partenaire essentielle pour la protection de l'environnement



Les municipalités locales, les villes et les municipalités régionales de comté (MRC) de la région sont des acteurs très importants en matière de protection de l'environnement. En effet, dans l'exercice de leurs fonctions, les municipalités livrent des services permettant d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement. On peut penser au captage de l'eau potable et au traitement d'eaux usées, la gestion des neiges usées, l'enlèvement, la récupération, le recyclage et l'élimination des matières résiduelles et la distribution d'eau potable.

En matière de gestion du territoire, les municipalités sont responsables de la planification et du développement. Pour ce faire, des autorisations et permis sont délivrés pour certains travaux tels que les installations septiques, les ouvrages de captage d'eaux souterraines et les inter-

ventions dans la bande riveraine de cours d'eau. Les municipalités possèdent également des compétences à l'égard du bruit communautaire, des nuisances et de l'hygiène publique.



Les municipalités sont responsables de la collecte sélective des matières recyclables

Comme on peut le constater, les municipalités interviennent dans plusieurs domaines en matière de protection de l'environnement. Leurs interventions sont complémentaires à celles du ministère de l'Environnement. Les municipalités possèdent une excellente connaissance de leur territoire. Dans la fourniture de services aux citoyens, les municipalités agissent avec le souci d'améliorer la qualité du milieu local.

En conclusion, un fait demeure que les municipalités sont des partenaires essentiels à l'atteinte de la mission de protection de l'environnement.

Martin Lamontagne, ing
Coordonnateur à l'analyse du secteur municipal

Urgence – Environnement

Tous les jours, notre milieu est exposé à des situations susceptibles de mettre en péril les écosystèmes qui le composent. Des événements naturels et technologiques viennent perturber de façon inattendue la qualité de l'environnement et sont susceptibles de porter atteinte à la santé, à la sécurité des personnes et des biens ou à la pérennité des espèces.

Dans ce contexte, le service Urgence-Environnement est composé d'une équipe régionale de 6 personnes qui, à tour de rôle, sont disponibles 24h par jour, 7 jours sur 7, pour intervenir en tout temps afin de s'assurer que tout soit mis en œuvre pour minimiser les impacts sur l'environnement. Pour ce faire, les membres de l'équipe régionale

reçoivent une formation annuelle de base et des formations spécialisées. Cette année, ils ont reçu une formation sur les produits pétroliers et sur les produits chimiques

En tout temps, vous pouvez rejoindre l'équipe régionale d'intervention Urgence-Environnement:

En semaine de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30: en communiquant avec la Direction régionale du Ministère au **418-695-7883, poste 0.**

Le midi, le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés: en composant sans frais, le **1-866-694-5454**

Richard Bonneau, Coordonnateur Urgence-Environnement



Voilà une situation qui a nécessité l'intervention de notre équipe d'urgence



Quelques chiffres sur nos interventions en urgence

Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Rapports d'événements	Appels reçus au bureau régional	Appels reçus via le 1-866-694-5454
554	61	5	397	287	267



Le suivi d'une grande entreprise...l'environnement et Alcan

Dans le cadre des activités de la Direction régionale du Saguenay / Lac Saint-Jean, la compagnie Alcan se situe au centre de nos interventions. La nature de ses activités nécessite une contre-expertise technique importante et un suivi continu de ses opérations, principalement pour les secteurs industriel et hydrique. Il nous faut aussi chercher à limiter les répercussions de ses activités dans le secteur municipal en raison de sa proximité des centres urbains et dans le secteur agricole de par les retombées de ses émissions de fluor. Mais, au fait, que représente Alcan dans la région 02 ?

Alcan au Saguenay -Lac -Saint-Jean, c'est :

- Quatre (4) usines d'électrolyse de l'alumine produisant annuellement un peu moins de 1 million de tonnes d'aluminium, dont celle située à Alma qui est la plus récente en Amérique ;
- Un complexe industriel unique au Canada se composant principalement de la seule aluminerie canadienne utilisant à la fois les technologies Söderberg et précuites et de la seule usine de concentration de la bauxite au Canada. En gros, il s'agit d'une vingtaine d'usines satellites qui s'activent à alimenter les usines Arvida et Vaudreuil du Complexe Jonquière et à fabriquer des produits de spécialité destinés à des marchés spécifiques (meubles, peinture, construction ou d'autres alumineries);
- La seule usine de production de cathodes au Canada et la seule usine de calcination de coke de pétrole au Québec ;
- Le plus gros réseau hydroélectrique privé au Québec regroupant six (6) centrales produisant annuellement 1995 MW à partir de 3 réservoirs aménagés de 28 barrages et ouvrages de régularisation et reliées aux usines par des lignes de distribution et des postes de transformation sur une distance totale de 885 Km ;
- Des installations portuaires en eau profonde à La Baie et un chemin de fer Roberval-Saguenay s'étendant de Port-Alfred à Alma ;
- Quatre (4) usines de transformation secondaire (tiges, fil, feuille et réfractaires à base d'aluminium) pour une production totale de 300 000 tonnes d'aluminium transformé par année ;
- Une vingtaine d'entreprises de service ou de sous contractants, exclusives à l'industrie de l'aluminium, pour la réalisation d'activités complémentaires de traitement, d'entreposage ou de recyclage;
- Et finalement, un important centre de recherche et de développement pour appuyer les activités de production industrielle d'Alcan et qui a conduit, par exemple, à l'implantation d'une usine de recyclage des écumes d'aluminium à l'aide de fours au plasma (usine Guillaume-Tremblay, devenue Scepter) et à un projet de construction d'une usine de traitement des brasques (actuellement à l'étude aux évaluations environnementales et au BAPE).

L'environnement et Alcan

Avec les années, les activités industrielles telles que celles d'Alcan génèrent des quantités importantes de matières résiduelles. Ces résidus se retrouvent dans plusieurs lieux d'élimination (bassins de boue rouge, sites d'enfouissement (SDDS, SDDI), dépôts de gypse) ainsi que dans des infrastructures d'entreposage pour les brasques (notamment une cellule d'argile). L'exploitation de lieux de ce type peut représenter des risques de contamination des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines pour lesquels des suivis ont été instaurés. D'ailleurs, cinq (5) de ces lieux ont été classés « GERLED » (lieux contaminés) par le ministère de l'Environnement. Au fil des années, plusieurs lieux contaminés par des matières dangereuses ou des hydrocarbures ont fait l'objet de travaux de restauration ou de suivi.

L'exploitation de ses usines a conduit Alcan à implanter des systèmes de traitement des eaux usées (par exemple, le système de traitement des eaux de procédé à l'émissaire B de l'usine Vaudreuil), des programmes de réduction de consommation d'eau et des travaux de ségrégation des eaux.

Également, les importantes émissions dans l'atmosphère rejetées principalement par ses alumineries ont obligé Alcan à



Le Complexe Jonquière d'Alcan est unique en son genre au Canada

mettre en place des systèmes d'épuration des gaz de plus en plus efficaces et des réseaux représentatifs de surveillance et d'échantillonnage de l'air ambiant.

Finalement, Alcan procède à l'application d'un programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean (depuis 1986, un total de 145 Km de berges ont été stabilisées ainsi qu'à l'entretien et à la réfection de ses infrastructures hydrauliques (barrages, ouvrages de régularisation).

La Direction régionale du ministère de l'Environnement doit s'assurer que les activités d'une entreprise de cette ampleur soient autorisées selon les règles et les normes en vigueur. Pour bien suivre Alcan, nous avons dû développer au fil des années une expertise poussée et diversifiée dans tous ces domaines afin de favoriser la réduction des impacts des activités d'Alcan sur l'environnement et sur la santé publique. À cet effet, une équipe d'ingénieurs et de professionnels s'activent à l'analyse de projets pour fins d'émission de certificats d'autorisation (environ une trentaine de certificats d'autorisation



Le suivi d'une grande entreprise...suite

sont délivrés annuellement) et à supporter techniquement la compagnie dans divers projets de recherche et de développement. Notamment, dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), nos ingénieurs s'affairent à préparer la délivrance d'attestations d'assainissement pour les 4 alumineries et l'usine Vaudreuil, qui regrouperont des études, des exigences supplémentaires et des suivis adaptés pour tous les milieux affectés (eau, air, sol).

Également, l'envergure des défis environnementaux dans les secteurs exploités par Alcan a conduit, notamment, à l'élaboration de mécanismes particuliers de collaboration. Par exemple, notons l'instauration de rencontre annuelle avec chaque direction d'usine pour

discuter des bilans environnementaux et décider des orientations à prendre et des priorités à établir.

D'autre part, une équipe de techniciens s'assure du contrôle et du suivi des activités d'Alcan en regard du respect des normes, des exigences environnementales ou des meilleures pratiques établies.

De plus, nos techniciens procèdent au suivi des appels reçus par Urgence-Environnement et à la validation ou à la correction des problématiques environnementales. Il est à noter que près de 50% des 600 événements d'urgences signalés annuellement sont reliés aux activités d'Alcan.

En conclusion, les innovations et l'expertise technique développée pour s'assurer de l'amélioration environnementale des activités d'Alcan au Saguenay—Lac Saint-Jean en regard des lois et règlements et de la sensibilité des milieux touchés ont permis à la Direction régionale de devenir une référence au Québec dans le secteur des alumineries et de la métallurgie. Cela nous permet d'être des acteurs importants dans le développement de nouveaux programmes environnementaux (PRRI) ou de projets de modifications légales ou réglementaires (Projet de modification du *Règlement sur la qualité de l'air*).

Martin Tremblay, ingénieur au secteur industriel

Exemple d'un mécanisme de collaboration...Le certificat unique

Dans le cadre d'un exercice de vérification de la conformité de la vingtaine de certificats d'autorisation délivrés à l'usine Grande-Baie d'Alcan depuis son implantation en 1979, des représentants du Ministère ont contacté les responsables de l'usine Grande-Baie en 1997 afin de préciser leurs intentions et proposer une méthode de travail pour la réalisation d'une tâche de cette envergure.

Dans un premier temps, il fut décidé de procéder selon un exercice « Kaizen » qui consistait à établir des objectifs clairs sur les outils utilisés et les résultats attendus et à catégoriser les résultats obtenus, et ce, à l'intérieur d'un délai fixe tout en s'assurant de l'implication soutenue des intervenants retenus. Au préalable, les représentants du Ministère préparaient une liste de tous les éléments à vérifier, tels que les équipements, les activités, les suivis et les normes compris dans chacun des actes statutaires. Dans un deuxième temps, les différents intervenants impliqués se sont réunis pendant une semaine complète, au début du mois de mars 1998, pour la validation papier de tous les éléments listés et, en parallèle, pour la vérification dans l'usine de tous les éléments autorisés afin de procéder à la catégorisation des non-conformités constatées selon les impacts potentiels sur l'environnement. Finalement, un rapport permettait d'établir la liste des non-conformités

(108 au total), leurs catégories (administrative, mineure ou majeure) et le programme correcteur proposé selon la priorité de la catégorie concernée.

Après discussion, il fut entendu que l'usine Grande-Baie déposerait à l'intérieur d'un délai fixe une demande de certificat d'exploitation ou de certificat unique

regroupant tous les certificats d'autorisation et la mise à jour des activités de l'usine ainsi qu'un échéancier sur les travaux correctifs à réaliser. Une demande a donc été déposée en juillet 1998 et le certificat unique fut finalement délivré en septembre 2001 après de multiples échanges pour compléter adéquatement le dossier de la demande. La délivrance de ce certificat était conditionnelle à une entente sur un protocole de suivi et de normes environnementales. Conséquemment, le 9 décembre 2003, la Direction régionale du Saguenay—Lac Saint-Jean signait conjointement avec l'usine Grande-Baie un protocole environnemental dont le contenu s'appuyait principalement sur la réalité de l'usine, les exigences du Ministère et le processus de délivrance des attestations d'assainissement.

Suite à ce processus, la Direction régionale a participé de façon active aux pré-

misses qui ont servi de base à une modification de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2), la reconnaissance légale du regroupement de certificats d'autorisation sous l'appellation de « certificat administratif ». Conséquemment, deux représentants de la Direction régionale ont contribué à l'élaboration

d'un guide d'application sur le processus et la délivrance de certificat administratif dans le cadre d'un groupe de travail provincial. Soulignons également que l'exercice de préparation du protocole environne-

mental a permis de relever plusieurs problématiques d'application et d'interprétation des règlements applicables et des exigences contenues dans les actes statutaires délivrés à l'industrie de l'aluminerie. Ces problématiques ont d'ailleurs été discutées avec l'Association de l'aluminium du Canada (AAC) et des mesures formelles ont été adoptées dans le cadre d'un groupe de travail sur le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) avec le secteur des alumineries qui avait pour mandat de rédiger un document d'orientation en vue de la rédaction des attestations d'assainissement.

Martin Tremblay, ingénieur au secteur industriel

«Les travaux de collaboration de la Direction régionale et d'Alcan ont mené à la reconnaissance légale du certificat administratif»



Les lacs Nérée et Poléon: un oasis quasi naturel

Lors de l'achat des terrains requis pour l'implantation de l'usine Grande-Baie, l'Alcan s'est portée acquéreur des lacs Poléon et Nérée, près du club de golf à Ville de la Baie.

Jusqu'à très récemment, ces lacs servaient uniquement à deux fins : pour les chasseurs de canards et comme une étape au traitement des eaux de l'usine Grande-Baie.

L'Alcan, avec la collaboration de plusieurs partenaires, dont la ZIP Saguenay, le MENV, la FAPAQ, Ville de Saguenay, la Commission scolaire, le Club de golf, le club Bec-Scie, les ornithologues, les sauvaginaires et bien d'autres, a décidé d'initier un concept d'aménagement centré sur la biodiversité et l'accessibilité.

Ce projet fait suite à la création d'un concept, en 2001, et la réalisation de sentiers, en 2002, par la Zip Saguenay avec, notamment, l'appui du programme Action-Environnement.

L'année 2003 aura déjà permis la concrétisation d'une bonne partie du

concept d'aménagement avec l'implantation d'un centre d'accueil et d'interprétation ouvert au grand public, l'aménagement d'un sentier pédestre de 3 kilomètres, des sentiers polyvalents pour le vélo, la raquette, le ski de fond et surtout, des aménagements fauniques mettant en vedette des espèces souvent négligées, mais contribuant à la biodiversité. Des inventaires très détaillés ont précédé le tout.

Enfin, un oasis « naturel » dans une



Un oasis naturel en milieu industriel, résultat du partenariat régional

zone industrielle qui, notamment, permettra au ministère de l'Environnement de faire valoir quelques préoccupations, telles sa stratégie sur les aires protégées et sa politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables à l'occasion de thématiques qui seront présentées au centre d'accueil et dans le réseau de sentiers.

Pierre-A. Gauthier,
Coordonnateur au milieu naturel

Une démarche d'accompagnement du client

Soucieux de favoriser une amélioration de la qualité de l'environnement par une meilleure gestion de la relation avec la clientèle, le Ministère s'est doté d'une démarche d'accompagnement du client.

Mais qu'est-ce que *l'accompagnement du client*? C'est l'ensemble des actions, des attitudes et des comportements déployés dans le processus de gestion d'un dossier (renseignements, analyse et contrôle).

L'accompagnement implique, entre autres, que les rôles soient clairs entre l'employé et le client, avoir un contexte favorable à la communication, que le client soit responsable à l'égard de ses obligations en matière d'environnement et qu'on soit en mesure d'orienter et de soutenir le client dans son processus.

Afin de répondre à ces besoins, une stratégie d'action en trois étapes a été élaborée :

-Formation sur les habiletés relationnelles.

-Révision des guides d'analyse et d'inspection (les processus) dans une perspective d'accompagnement.

-Révision progressive des outils de support existants (formulaires et guides).

Tout le personnel de la Direction régionale du ministère de l'Environnement a assisté à la formation sur les habiletés relationnelles, soit le Jour 1 (mieux se connaître), diffusée en avril 2003 et le Jour 2 (mieux interagir avec les autres), diffusée en novembre 2003.

En parallèle à cette formation, une équipe provinciale travaillait sur la révi-

sion des guides du processus d'analyse et une autre sur le processus d'inspection, dont un employé de la région faisait partie. Une autre journée de formation sur les guides est prévue en 2004.

Dans le cadre de cette démarche continue, d'autres étapes sont à venir comme la préparation et la diffusion de formation sur les habiletés de négociation dans un contexte réglementaire et intervention avec des clientèles agressives, en plus de la mise à jour des guides et outils de support.

On se rappelle que cette démarche est réalisée dans le but de favoriser une amélioration de la qualité de l'environnement par une meilleure gestion de la relation avec la clientèle.

Raymonde Harvey,
Technicienne en administration



Le service régional de l'administration

La raison d'être du Service de l'administration est de procurer à la Direction régionale de l'environnement et aux directions régionales de la société de la Faune et des Parcs du Québec le soutien requis pour gérer efficacement les ressources qui leur sont attribuées.

Son champ d'action couvre la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles au profit d'une gestion optimale qui leur permettra de s'acquitter de leurs mandats respectifs avec efficacité et efficience. Ce Service assure également l'aide professionnelle requise dans la gestion des immeubles.

Au cours de la dernière année, le Service de l'administration a supporté le Programme de stabilisation des berges dans sa phase de travaux majeurs en

vue de la fermeture du Programme le 31 mars 2004. Il a également supporté le Programme Révi-Sol qui subventionne la réhabilitation des terrains contaminés en milieux urbain et rural.

Nous avons administré un sondage sur le climat organisationnel qui a résulté en un plan d'action régional pour améliorer les conditions de mobilisation, les méthodes de communications et les méthodes de travail en vue de maintenir et d'améliorer nos services à la clientèle.

Nous désirons souligner l'embauche de 8 stagiaires grâce à la collaboration des parrains et marraines en milieu de travail, ce qui devrait permettre de mieux faire connaître nos emplois et contribuer ainsi à développer l'intérêt des finissants à la fonction publique.

Nous avons également remplacé notre système téléphonique afin d'assurer un lien téléphonique efficace avec nos clients et interlocuteurs.

L'équipe du Service de l'administration est impliquée dans les opérations quotidiennes du personnel à plusieurs niveaux. Que l'on pense aux paies, à l'assiduité, au recrutement, à la formation, au paiement des factures, au suivi budgétaire, à l'approvisionnement en matériel et fournitures, à la gestion des véhicules et du réseau informatique. Notre équipe est toujours présente pour soutenir la performance de nos effectifs pour assurer une meilleure qualité de l'environnement.

Jocelyn Tremblay,
Responsable de l'administration

Des retombées économiques pour la région

Dans la région du Saguenay—Lac-St-Jean, les activités du ministère de l'Environnement ont un impact certain sur l'économie régionale. En effet, notre ministère compte 73 employés permanents, occasionnels et stagiaires.

Les budgets impliqués sont de l'ordre de 4 millions de dollars qui génèrent 69 contrats d'approvisionnements et de services. Une très forte proportion de ces budgets est dépensée en région.

Nous disposons d'un parc informatique

de 61 appareils et nous utilisons les services de fournisseurs présents dans la région. Toutes ces ressources sont mises à contribution pour remplir nos mandats respectifs au bénéfice des citoyens.

Jocelyn Tremblay,
Responsable de l'administration



Le service de l'administration, de gauche à droite:
Michel Gagnon, Danielle Tremblay, Claude Morency, Nicole Simard,
Jocelyn Tremblay, Raymonde Harvey et Jean-Yves Simard

<i>Quelques chiffres sur les activités du Service de l'administration concernant le ministère de l'Environnement et les deux directions de la société de la Faune et des parcs qui reçoivent des services de cette équipe</i>	Ministère de l'environnement (MENV)	Direction aménagement de la Faune (FAPAQ)	Direction protection de la Faune (FAPAQ)	TOTAL RÉGION
Nombre de dossiers permanents suivis	44	21	35	100
Nombre de saisonniers, occasionnels, étudiants, stagiaires embauchés	29	16	13	58
Budget géré incluant le suivi du déluge	4 017 700 \$	1 445 900 \$	2 411 800 \$	7 875 400 \$
Revenus régionaux perçus et traités	128 873 \$	18 571 \$	11 746 \$	159 190 \$
Achats, locations de 1000 \$ et plus négociés et traités	23	8	19	50
Ententes et contrats divers négociés et traités	46	9	0	55
Nombre de véhicules immatriculés (incluant VTT, motoneiges, etc.)	11	20	86	117
Nombre d'ordinateurs supportés	61	32	30	123



L'environnement et le secteur industriel

La Direction régionale a réalisé plusieurs actions au cours de la dernière année en lien avec le secteur industriel de la région.

En ce qui concerne la réhabilitation et la protection des terrains et des sols contaminés, la Direction régionale a réalisé avec succès une journée d'information auprès des principaux acteurs de la région. Les modifications législatives (Loi 72 et *Règlement sur la protection et la réhabilitation*) était le thème principal de cette journée. La Direction régionale a procédé graduellement à la mise en application de nouvelles exigences en matière de réhabilitation et de protection des sols contaminés.

Le respect des divers programmes de suivi environnemental des industries continue de faire l'objet d'efforts particu-

liers de la part de la Direction régionale. L'analyse détaillée des résultats a pour objectif de s'assurer que l'exploitation des industries se réalise dans le respect des autorisations délivrées.

De par leur nature, certaines industries possèdent des exigences de suivi très élaborées. Ces suivis intègrent diverses composantes de l'environnement du milieu, telles que des bio-indicateurs (petite faune, aiguille, poissons, humus). Certains de ces suivis font l'objet d'analyse avec des partenaires dont le Département de santé publique régional. Des rencontres d'échanges d'informations ont eu lieu afin de dresser un portrait de l'état de l'environnement de certaines industries.

Certaines fermetures d'usines ont également fait l'objet de préoccupations

environnementales dans le but de satisfaire à toute éventuelle réutilisation des lieux. Dans quelques cas, des sommes considérables en travaux de décontamination et de restauration ont été investies par les industriels afin de satisfaire les exigences et les critères en matière de protection de l'environnement.

Martin Lamontagne, ing.coordonnateur au secteur industriel



Nous avons amorcé une opération de contrôle chez les récupérateurs de véhicules hors d'usages

Le contrôle réglementaire industriel

En 2003, la Direction régionale a poursuivi ses inspections systématiques chez les entreprises qui réutilisent, traitent ou valorisent les matières dangereuses résiduelles.

La mise à la conformité environnementale de plusieurs industries du bois s'est poursuivie à un très bon rythme, permettant ainsi de réaliser des gains environnementaux pour les milieux limitrophes à certaines usines de première et deuxième transformation. Ainsi, les vingt plus grandes scieries de la région ont été inspectées pour une deuxième fois en autant d'années pour assurer la mise en place de correctifs nécessaires. Sept autres scieries de plus petite capacité ont été inspectées une première fois afin d'identifier les correctifs à mettre en place pour limiter

leurs impacts sur l'environnement. Les grands complexes industriels des secteurs de l'aluminium et des pâtes et papiers de la région ont continué d'être suivis de façon rigoureuse par les équipes contrôle et analyse, autant par des inspections et des échantillonnage sur les différents sites que par le suivi des données qu'ils nous transmettent. Ainsi la Direction régionale a pu s'assurer que les rejets de ces entreprises respectent les normes applicables et que des correctifs soient apportés dans certains cas de dépassement.

À l'automne 2003, la Direction régionale a entrepris un programme ministériel d'inspection chez les récupérateurs de véhicules hors d'usage. Huit entreprises

ont été inspectées et informées des correctifs à mettre en place pour minimiser les risques de contamination du sol et de l'eau. Ce programme se poursuivra au cours des trois années à venir et devrait permettre d'améliorer la situation environnementale chez une trentaine d'entreprises de ce secteur.

Encore cette année, les citoyens qui ont déclaré des situations environnementales problématiques ont pu compter sur la présence des représentants régionaux du ministère de l'environnement afin de faire respecter la *Loi sur la qualité de l'environnement* et ses règlements.

Daniel Labrecque, coordonnateur au contrôle au secteur industriel

Quelques chiffres sur le secteur industriel

Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Dossiers aux enquêtes	Condamnations	Actes statutaires
93	585	88	18	2	199



Un dossier industriel particulier...



Le suivi des travaux de décontamination du site de l'usine Recyclage Larouche a été une priorité en 2003-2004

Au cours de l'année 2003, la Direction régionale a suivi de près les travaux de décontamination du site de Recyclages Larouche, à Larouche. Cette entreprise qui oeuvrait dans le traitement de matériel électrique contaminé par les biphényles polychlorés (BPC) a dû procéder aux travaux de décontamination suite à la détection par la Direction régionale en 2001, d'une contamination aux pourtours

de l'usine et à la cessation de ses activités. Ces travaux ont été réalisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment et la Direction régionale a pu en faire la validation par la prise d'échantillons et l'analyse de ceux-ci. De plus au cours de l'année 2003, la Direction régionale a procédé à la capture de lièvres d'Amérique aux environs de l'usine afin d'analyser leur teneur en BPC et la comparer à une population témoin de la même espèce. Les résultats obtenus ont pu servir à la Direction de la santé publique afin

d'émettre un avis quant aux risques sur la santé pour les consommateurs de ce gibier. Un suivi de la teneur en BPC dans la chair des lièvres d'Amérique du secteur concerné est prévu ultérieurement.

Encore une fois, la Direction régionale a démontré qu'elle n'hésite pas à investir les efforts nécessaires pour la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des citoyens.

Richard Mercier, technicien
au secteur industriel

L'équipe du secteur industriel, de gauche à droite: Bernard Crevier, Richard Bonneau, Jacques Méthot, Serge Alain, Christian Mercier, Lisa Gauthier, Gina Simard, Martin Lamontagne, Stéphane Gagné, Richard Mercier, Bernard Lapointe, Gilles Perron, Mario Leblanc, Véronique Levesque, Martine Duchênes, Daniel Labrecque et Martin Tremblay



En quoi consiste le travail d'enquête ?

Il s'agit d'une partie moins connue du mandat confié au ministère de l'Environnement par le gouvernement.

Une enquête est entreprise lorsqu'une ou des infractions à la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou à l'un de ses règlements sont portées à la connaissance du MENV, ou qu'un contrevenant refuse de procéder aux correctifs requis lors de l'émission d'avis d'infraction.

La connaissance de ces événements provient parfois du public et parfois du travail des inspecteurs. Chacun de ces événements fait l'objet d'une analyse pour déterminer la pertinence d'émettre un mandat d'enquête qui sera réalisé par l'enquêteur en région.

Le travail d'enquête vise à récolter les informations nécessaires à la production d'un dossier pénal, qui sera étudié par la Direction des affaires juridiques. C'est cette direction qui peut émettre des constats d'infraction, ce qui enclenche le processus judiciaire.

Le travail d'enquête est confié à un enquêteur en matières frauduleuses. Celui-ci doit tenir compte du code de procédure pénale, des chartes provinciales et fédérales des droits et des libertés et de la *Loi sur la preuve au Canada*. Aussi, il doit établir la problématique du dossier et faire un plan d'action. Ce travail demande parfois l'obtention d'autorisations de pénétrer et de mandats de perquisition ainsi que la cueillette de témoignages.

Finalement, l'enquêteur doit produire les rapports nécessaires et participer au processus judiciaire.

L'enquête, les ordonnances et les recours civils, sont les derniers recours employés par le ministère de l'Environnement pour obtenir la sanction des gestes contrevenant à la qualité de l'environnement, faire réaliser des travaux de remise en état des lieux affectés par les activités illicites et sensibiliser la population aux préoccupations environnementales.

Richard Bissonnette,
Enquêteur

Les enquêtes en quelques chiffres...

Nombre de mandes d'enquête	Dossiers soumis à la Direction des affaires juridiques	Dossiers clos	Plaidoyers de culpabilité	Condamnations	Dossiers actuellement actifs aux enquêtes
25	13	16	1	6	9



L'environnement et le milieu naturel

Le milieu naturel et le domaine hydrique occupent une place prépondérante au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une équipe assure le suivi des activités qui s'y rattachent.

Les interventions dans le milieu naturel en 2003-2004 ont conduit à l'émission de 63 certificats d'autorisation, dont 27% en relation avec des travaux de reconstruction découlant du déluge de 1996.

En continuité avec les années antérieures, la Direction régionale a concentré ses efforts sur différents dossiers, notamment en rapport avec la pêche blanche, le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean, la gestion par bassin versant et les études d'impact reliées principalement au projet de barrage sur la rivière Péribonka et au projet de régularisation du Lac Kénogami, pour lesquels des audiences publiques ont eu lieu.



La rivière Ashuapmushuan est l'objet d'une réserve aquatique projetée dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées

S'ajoutent à cette liste la coordination du Programme action-environnement, qui notamment a permis le soutien financier de 8 projets, le suivi sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et surtout, des efforts majeurs au chapitre du dossier des aires protégées.

À cet égard, faisons mention de notre implication au sein de la Table régionale sur les aires protégées (Tarap02), de notre présence lors des consultations

sur les propositions des aires protégées, de notre contribution pour l'avancement du projet de la réserve aquatique Ashuapmushuan, du traitement des demandes reliées aux espèces menacées, de la gestion des réserves écologiques, etc....

En terminant, je m'en voudrais de passer sous silence la présence d'une dizaine de stagiaires en 2003 ayant contribué à l'avancement de plusieurs dossiers : caractérisation de la rivière Ticouapé, suivi annuel de l'application municipale de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, étude sur la végétalisation au Saguenay–Lac-Saint-Jean, portrait des lacs exposés à une dégradation des écosystèmes, étude sur les résidus fragmentaires au Lac Saint-Jean et plan de gestion des rives du Lac Saint-Jean.

Pierre-A. Gauthier, coordonnateur au milieu naturel

Une nouvelle entente avec les agents de protection

L'année 2003 aura permis la ratification d'une entente avec la FAPAQ pour la surveillance des 6 réserves écologiques et surtout, pour une présence accrue des agents de protection sur les plans d'eau du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Donc, depuis 2003, la protection de l'habitat du poisson est devenue la priorité des agents. Les contrevenants auront certes plus de difficulté à se faire oublier.

Pour mieux faire connaître les nouvelles manières d'intervenir en matière de protection des lacs et des rivières, au cours de l'année, une émission régionale de 30 minutes a été conçue, produite et diffusée; une tournée de forma-

tion des municipalités, par MRC, a aussi été réalisée en 2003, suite à un effort concerté MENV-FAPAQ.

L'entente prévoit la répartition des tâches entre le MENV et la FAPAQ mais surtout, au moment du constat d'une infraction, elle permet d'utiliser la loi la plus appropriée ou la mieux adaptée à la situation : *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.Q.E), *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.C.M.V.F) et *Loi sur les pêches* (L.P).

Pierre-A. Gauthier,
Coordonnateur
au milieu naturel



L'équipe du milieu naturel, de g. à d.: Véronique Tremblay, Pierre-A Gauthier, Chantale Blackburn, Pierre Gauthier, Camille Bélanger et Pierre Tremblay



Les agents de protection de la Fapaq ont donné une formation aux inspecteurs municipaux, avec le soutien des représentants de la Direction régionale du MENV

Le milieu naturel en quelques chiffres...

Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Dossiers aux enquêtes	Condamnations	Actes statutaires
34	87	19	0	1	63



Une direction impliquée avec les gens du milieu

Pour accroître la visibilité du ministère de l'Environnement et être davantage à l'écoute des préoccupations du milieu, la Direction régionale, suite à des demandes, a accepté de siéger sur la ZIP-Saguenay, la ZIP-Alma-Jonquière et les comités de bassin de la rivière du Moulin (RIVAGE), de la rivière-à-Mars, du lac des Commissaires, de la rivière Ticouapé et du lac Kénogami (incluant la rivière Chicoutimi et la rivière-aux-Sables).

S'ajoutent aussi les comités techniques des lacs Nérée et Poléon, du Parc marin et de la Maison de l'environnement, dans l'arrondissement de Chicoutimi.

En 2003, les ressources en place auront donc permis à la Direction régionale de s'impliquer activement sur

une dizaine de comités, et d'enrichir les échanges avec le milieu. Finalement, la rivière Ticouapé a fait l'objet d'un examen attentif afin de mieux la connaître.

Pierre-A Gauthier, coordonnateur au milieu naturel



La rivière Ticouapé a maintenant son propre Comité de bassin



La Table régionale sur les aires protégées s'est réunie à plusieurs reprises. La Direction régionale supporte le travail de ce regroupement qui se préoccupe de la protection de notre patrimoine naturel

La fin du programme de stabilisation des berges suite au déluge

Le 31 mars 2004 aura marqué la fin du programme de stabilisation des berges (Déluge 1996); c'est cependant le 31 mars 2005 que le tout devait prendre fin; cette fin prématurée aura obligé le personnel à prendre les bouchées doubles, autant dans la production de rapports que dans la réalisation des travaux sur le terrain.

En 2003, vingt-huit (28) travaux correctifs ont été réalisés en régie, pour un coût de 636 000,00 \$. Des travaux sur la rivière Saint-Jean ont polarisé plus de 67 % du budget, notamment dû à des travaux majeurs aux sites 202 (seuils en blocs de granite) et 207 (halte routière). Depuis le début des suivis, le 1^{er} avril 1999, ce sont 93 travaux correctifs totalisant 6 Km qui furent réalisés, pour une dépense totale de 2,3 millions de dollars.

Ce sont les conclusions des suivis (hydraulique, glaces, talus, sédimentation, végétalisation et ouvrages en enrochement) qui ont justifié des correctifs sur les travaux réalisés entre 1996 et 1999. Depuis 1996, nous devons cependant reconnaître qu'aucune crue significative n'a permis de mettre réellement à l'épreuve les ouvrages réalisés.

C'est dans cet esprit que le Centre d'expertise hydrique du Québec maintiendra un suivi minimum sur 20 sites sur les rivières Saint-Jean, Ha! Ha! et à-Mars, et effectuera les correctifs, le cas échéant.

Pierre-A. Gauthier, Responsable du programme de stabilisation des berges



Voici, une partie de l'équipe qui a mis fin au Programme de stabilisation des berges et à l'épisode du Déluge

De gauche à droite;

Photos du haut:
Claudine Rioux, Karine Rivard, Doris Simard et Manon Essiambe

Photos du bas:
Camil Roch, Pierre-A. Gauthier, et Michel-Ludger Tremblay





Le service des communications

Le Service régional des communications a pour mandat d'assumer la responsabilité des relations avec les médias, d'apporter le support nécessaire aux présentations publiques de toutes natures et de réaliser une programmation de communications au bénéfice des diverses clientèles du Ministère.

Notamment, nous avons été présents lors du salon Expo-Nature pour livrer des renseignements sur la protection des rives et du littoral. Nous avons réalisé et diffusé deux émissions de 30 minutes, en collaboration avec Vidéotron, traitant de la protection de l'habitat du poisson avec la Fapaq et des bonnes pratiques agroenvironnementales avec le Mapaq, l'UPA et la Zip Alma-Jonquière.

De plus, nous avons répété notre campagne estivale «As-tu 5 minutes pour ton environnement ?» et produit 10 capsules d'information sur des sujets d'intérêt environnemental.

Le Service des communications est aussi responsable de la fenêtre régionale du Ministère sur Internet que vous pouvez consulter au www.menv.gouv.qc.ca/regions/region_02.

Par ailleurs, le Service des communications est souvent celui qui est sollicité en tout premier lieu par la clientèle de la Direction régionale, car il est responsable de l'accueil et des renseignements. Dans le cadre d'une entente administrative, nous assurons aussi ce service pour la société de la Faune et des Parcs du Québec.

Conformément à notre Déclaration de services aux citoyens, une préposée aux renseignements est toujours présente pour vous répondre lorsque vous faites le « 0 » après avoir appelé chez-nous. Cela s'est produit à 6237 reprises au cours de la dernière année. Le personnel à l'accueil a été en mesure de vous renseigner directement à 2971 occasions et de vous diriger vers la ressource appropriée à 3266 autres reprises. De plus, nous avons accueilli 641 visiteurs et reçu 114 demandes par courrier à l'accueil en 2003-2004.

Le personnel à l'accueil est aussi impliqué dans l'ouverture des dossiers relatifs aux demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Le personnel de la Direction régionale a traité 461 demandes d'accès dans les 12 derniers mois, soit une augmentation de 264 % (174 cas en 2002-2003). Cela témoigne de l'importance grandissante que prennent les renseignements environnementaux dans les transactions commerciales.

Réjean Goudreault,
Responsable des communications

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION RÉGIONALE 02

3950 boulevard Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6

Téléphone : 418-695-7883
Télécopie : 418-695-7897
Messagerie : dr02@menv.gouv.qc.ca

Retrouvez-nous sur Internet
au www.menv.gouv.qc.ca



Nous avons produit une émission de télé sur la protection de l'habitat du poisson en collaboration avec la FAPAQ

Environnement
Québec



Voici l'équipe du secteur municipal...



De gauche à droite: Louis Langevin, Lisa Gauthier, Gina Simard, Isabelle St-Gelais, Linda Desmeules, Martin Lamontagne, Gilles Perron, Pierre Tremblay, Alain Blanchette et François Rannou

Et l'équipe Urgence-Environnement



De gauche à droite: Richard Bonneau, Bernard Lapointe, Louis Langevin, Véronique Levesque, Christian Mercier et Richard Mercier